



**PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Chaumont, le 30 juin 2024

MOBILISATION DES SECOURS TOUTE LA NUIT SUITE À L'ÉPISODE PLUVIO-ORAGEUX

Un épisode pluvio-orageux intense a impacté la Haute-Marne hier à partir de 20H00 jusqu'à 23H30. La bande nuageuse a traversé le département du sud au Nord est.

Plusieurs communes à l'Est de Joinville ont été inondées après une rapide montée des eaux.

La préfète a activé un centre opérationnel départemental (COD) inter-services pour coordonner l'action des secours.

350 interventions ont été engagées par près de 300 sapeurs-pompiers du SDIS52 et une quarantaine de gendarmes.

Un centre d'hébergement a accueilli une centaine de personnes à Joinville.

Les maires des communes impactées se sont organisés pour assurer l'ouverture des bureaux de vote à 8h00 ce dimanche.

Recommandations

- Ne marchez pas dans les zones inondées.
- Respectez les barrières, les indications de routes barrées inondées. Des risques d'éboulements et de chute d'arbres sont possibles.
- Éloignez-vous des cours d'eau et rejoignez un point haut au besoin.
- Ne descendez pas dans les sous-sols.
- N'appellez le 18 qu'en cas de réelle nécessité.
- Soyez très vigilants et restez informés : suivez les bulletins météo et les alertes locales pour être au courant de l'évolution de la situation.

Pour les particuliers ayant subi un sinistre en lien avec les inondations :

- appelez dès que possible votre assurance et faites une première déclaration orale ;
- dans un délai de 5 jours ouvrés, adressez un courrier à votre assureur en récapitulant précisément les faits et en listant les biens détériorés ou hors d'usage, en joignant tous les documents de nature à prouver les dommages (photos, vidéos, témoignages...) ;
- stockez les biens détériorés jusqu'au passage de l'expert.

Pour les communes, la demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle se fait en ligne via la plateforme IcatNat sur <https://www.ikatnat.interieur.gouv.fr/mairie/accueil/>

Contact Presse :

Lysiane Brisbare - 03 25 30 22 54 / 06 86 80 52 55